

## RAMASSAGE HORS PÉRIODE

### SERVICE DE RAMASSAGE À DOMICILE

La Communauté Urbaine de Dunkerque propose un service de ramassage à domicile : vous pouvez prendre rendez-vous pour faire enlever vos encombrants de grandes dimensions contre un paiement de 12 euros.

Le rendez-vous est pris par téléphone, en expliquant la nature et le volume approximatif de vos encombrants.

Ce service est actif du lundi au samedi, fermé le dimanche.

Pour plus de renseignements :  **N°Vert 0800 22 45 57**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

## LES DÉCHÈTERIES

**DUNKERQUE-PETITE-SYNTHÉ** Rue Vancauwenberghe

**DUNKERQUE-ROSENOAËL** Quai aux fleurs

**BRAY-DUNES** Rue Pierre Decoock

**GRAVELINES** Rue des Enrochements

### HORAIRES

**Période estivale (du 1er lundi de mars au dernier dimanche d'octobre)**

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 18h30.

Les dimanches et jours fériés de 8h30 à 12h.

**Période hivernale (reste de l'année)**

Du lundi au samedi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30.

Les dimanches, 24 et 31 décembre et jours fériés de 8h30 à 12h15.

**Fermeture les 1er mai, 25 décembre et 1er janvier.**

L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers se présentant avec un véhicule de hauteur inférieure à 1,90 m et non siglé.

## COMMUNE DE SAINT POL SUR MER

# LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

## 2018





## UN CENTRE DE DÉPÔT DES ENCOMBRANTS À SAINT POL SUR MER !

**S**aint Pol sur Mer change. Saint Pol sur Mer se modernise.

L'année 2018 marque un renouveau en matière d'environnement avec notamment la mise en place du plan « Propreté » pour notre commune. Vous avez pu à ce propos découvrir PEPS (Plan Environnement Propreté Saint Pol sur Mer) dans un dépliant distribué dans tous les foyers saint polois ainsi que dans le magazine municipal.

Dans ce plan, un nouveau traitement des encombrants sera mis en place grâce à la création d'un Centre de Dépôt des Encombrants.

Prévu pour septembre 2018 en zone de la Samaritaine, il sera l'outil exclusif des Saint Polois.

Son but premier consistera à supprimer les dépôts et fouilles d'encombrants sur les trottoirs, et ainsi d'appliquer plus de sécurité et de salubrité dans notre commune. La propreté est l'affaire de tous !

**JEAN-PIERRE CLICO**

Maire de Saint Pol sur Mer



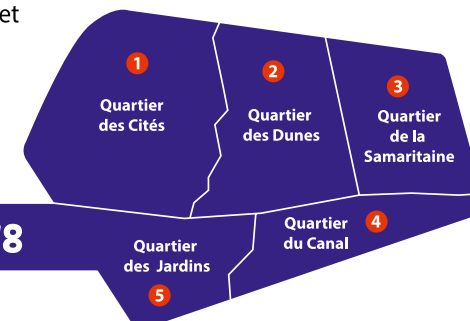
## RAMASSAGE PAR SECTEUR

Le ramassage des encombrants est effectué par une entreprise spécialisée sur les cinq secteurs de la commune (Cités, Dunes, Samaritaine, Canal et Jardins).

Pour connaître votre secteur et la date précise du ramassage prévu dans votre rue, rendez vous sur le site internet

**VILLE-SAINTPOLSURMER.FR**

Rubrique « Encombrants »



## LE CALENORIER 2018

**SECTEUR 1 : CITÉS** (LUNDI) 19 mars et 18 juin

**SECTEUR 2 : DUNES** (MARDI) 20 mars et 19 juin

**SECTEUR 3 : SAMARITAINE** (MERCREDI) 21 mars et 20 juin

**SECTEUR 4 : CANAL** (JEUDI) 22 mars et 21 juin

**SECTEUR 5 : JARDINS** (VENDREDI) 23 mars et 22 juin

## QUELQUES CONSIGNES À RESPECTER POUR UN RAMASSAGE EFFICACE

### ENCOMBRANTS ACCEPTÉS

**Mobilier :** sommiers, matelas, fauteuils, mobiliers de jardin, déchets ménagers divers en vrac tels que : chaussures, jouets, pneus de vélo...

**Divers :** poussettes, déchets d'équipements électriques et électroniques (réfrigérateur, four, etc.)

### NE SONT PAS ACCEPTÉS

Pneus de voiture et de moto, câbles électriques, rouleaux et pinces pour peinture, pots de peinture, bouteilles de gaz, déchets industriels.

